

**ANNEE 2023**

**SEANCE PUBLIQUE  
DU 26 JUIN 2023**

*Délibération n°*

**2023060**

Date de convocation : 20/06/2023

Date d'affichage : 28/06/2023

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 18  
Pouvoirs : 3  
Nombre de votants : 21

Vote : 21  
Pour : 21  
Abstention : 0  
Contre : 0

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt-trois, le 26 juin à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, 48 Allée Bielle Nave (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 20 juin 2023, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Yannick BASSIER, Frédéric ETCHEGARAY, Cédric BRESAC, Jean-Baptiste HALTY, M. Bernard COMBES, Philippe ENSALES, Marc PERRIER, M. Mikel AMILIBIA.

Mmes Valérie REcart, Emmanuelle DALLET, Guénaël LE CAM, Valérie ETCHART, Marie ROSPIDE, Sylvie ITHOURRIA, Fleur BEYRIS, Nathalie HARAN, Bénédicte LARCEBEAU.

Absents excusés : Laure TREMOUILLE ; Céline FAYS (pouvoir à Cédric BRESAC), Christian GARRIGUES, Arnaud PAVLOVSKY (pouvoir à Frédéric ETCHEGARAY), Maud BARRAL (pouvoir à Fleur BEYRIS).

Secrétaire de séance : Marie ROSPIDE

**OJ n°11 : CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT  
ADMINISTRATIF TERRITORIAL**

Rapporteur : M. Yannick BASSIER – Adjoint délégué aux finances et aux Ressources Humaines

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail, des besoins du service et des missions assurées, le Maire propose au Conseil Municipal, la création d'un emploi d'Adjoint administratif Territorial pour assurer les missions suivantes :

- Accueil et information aux administrés (physique et téléphonique),
- Affaires générales,
- Urbanisme / Aménagement du territoire : Information des administrés sur le règlement d'urbanisme en vigueur sur Bassussarry, enregistrements des dossiers (PC, DP, CU), envoi des documents aux partenaires, suivi des procédures, préparation des réunions de la commission d'urbanisme et rédaction des compte-rendu,
- Soutien administratif au responsable des services techniques : arrêtés de voirie, adressage,
- Rédaction des actes administratifs.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

**DECIDE**

- la création, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint administratif Territorial,

**PRECISE**

- que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Fait à Bassussarry, le 26 juin 2023.

Le Maire,  
**Michel LAHORGUE**

